

Le Lycée des Métiers des Services et du Commerce c'est aussi...



Une Cafétéria :

Plus communément appelée la « Cafet » par les élèves, la cafétéria du lycée Marie Marvingt est un point d'accueil, de détente et de rencontre pour les lycéens.



Le CDI :

Centre de Documentation et d'Information du lycée Marie Marvingt offre un vaste espace moderne, paisible, lumineux et fonctionnel.



La Salle e-lorraine :

C'est un espace informatique comprenant 24 ordinateurs en libre accès. Un assistant d'éducation est présent en permanence pour accueillir,

informer, écouter et guider les élèves qui le désirent.



Restauration scolaire :

L'accès au restaurant scolaire est soumis à la possession de la **carte Multipass** validée par le service Intendance.

Horaires d'ouverture de la cantine : 11h30-13h



Lycée des Métiers des Services et du Commerce Marie Marvingt



8, rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

☎ : 03.83.29.90.90 📠 : 03.83.29.91.09

<http://www.ac-nancy-metz.fr/pres-etab/marvingt/>
adresse mail : ce.0540061@ac-nancy-metz.fr



CAP

Assistant Technique en

Milieus Familial et Collectif



8, rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

☎ : 03.83.29.90.90 📠 : 03.83.29.91.09

<http://www.ac-nancy-metz.fr/pres-etab/marvingt/>
adresse mail : ce.0540061@ac-nancy-metz.fr



CAP Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif

Le titulaire du CAP « Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif » est un professionnel qualifié qui exerce des activités de service :

- dans les services techniques des structures collectives publiques ou privées assurant ou non l'hébergement des personnes.
- au domicile privé individuel (employeurs particuliers) ou collectif (par l'intermédiaire d'organismes de services : emplois familiaux).

Ce professionnel assure des activités de maintien en état du cadre de vie des personnes (entretien des espaces de vie, entretien du linge...), de préparation et de service des repas.

Par ces activités, il contribue au bien être des personnes à leur domicile ou en structures dans le respect des règles du savoir-vivre (discretion, courtoisie, respect du cadre de vie).

⇨ CONTENU DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Activités pratiques :

Les activités techniques sont exercées en milieux familial et collectif dans les 3 domaines d'activités :

- activités liées à l'alimentation ou à la production alimentaire
- activités d'entretien du cadre de vie
- activités d'entretien du linge et des vêtements

Enseignements théoriques

- hygiène professionnelle
- sciences de l'alimentation
- organisation du travail
- communication professionnelle

ENSEIGNEMENT GENERAL

- Français
- Mathématiques
- Histoire et Géographie

- Sciences Physiques
- Langue vivante
- Prévention Santé et Environnement

- Education Physique et Sportive
- Arts appliqués et Cultures Artistiques
- Education Civique, Juridique et Sociale

⇨ VALIDATION DU DIPLOME

Le CAP « Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif » est validé par contrôle en cours de formation (pas d'examen final ponctuel).

⇨ PERIODES DE FORMATION EN ENTREPRISE

La durée de la formation en milieu professionnel est de 16 semaines sur un cycle de 2 ans dont 8 semaines sur chaque année de formation, elle se déroule :

- en structures collectives : 12 semaines maximum
- au domicile privé des personnes : 4 semaines minimum

⇨ QUALITES PROFESSIONNELLES

- avoir le goût pour le contact humain, amabilité
- être autonome
- avoir le sens de l'organisation
- être responsable
- être ouvert d'esprit



⇨ LES FONCTIONS

Le titulaire du CAP « Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif » intervient dans les fonctions suivantes :

- contribuer au maintien en état du cadre de vie des personnes
- préparer et servir des repas
- gérer des stocks
- contribuer au bien être des personnes

⇨ SPECIALISATIONS POSSIBLES

- auxiliaire de vie sociale
- agent de collectivité
- aide familiale
- aide ménagère
- intervenant à domicile



⇨ POURSUIVRE MES ETUDES...

Le CAP est un diplôme d'insertion professionnelle : **il débouche directement sur l'emploi**. A l'issue de ce CAP, les élèves ont la possibilité de s'orienter vers la mention complémentaire « aide à domicile ».